

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 NOVEMBRE 2021

Présents : Didier Chassain, Jérôme Giboin, Brigitte Fayet, Nadine Durand, Jean-Luc Bardot, Valérie Boucheret, Laetitia Ferreira, Danielle Lisa, Nadine Paget, Julie Piet.

Absents : Marc Terret, Jean Douce, Davy Maymont, Maïder Gager (procuration à Nadine PAGET)

Secrétaire de séance : Nadine Durand

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Didier Chassain, Maire

Approbation du Compte Rendu de la dernière réunion du 07/10/2021 : il n'y a pas de remarques, le compte rendu est approuvé à l'unanimité

A DEBATTRE

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT : Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Monsieur le Préfet a accepté la démission de Madame Michelle RAYE de son poste de premier adjoint et de conseillère municipale. Il propose d'élire un nouvel adjoint qui occupera dans l'ordre du tableau le même rang que l'adjoint démissionnaire. **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité accepte cette proposition et procède à l'élection du premier adjoint. C'est Madame Brigitte FAYET qui est élue à l'unanimité à la fonction de premier adjoint.**

REMBOURSEMENT D'INDEMNITES JOURNALIERES PERÇUES INDUMENT : Monsieur le Maire expose à l'assemblée que depuis le 27 octobre 2020, un agent a été en arrêt maladie jusqu'à son départ en retraite au 01/09/2021. Étant agent IRCANTEC et la commune ayant choisi de pratiquer la subrogation, cet agent a continué de percevoir son salaire de la part de la municipalité, les indemnités journalières étant donc versées par l'assurance maladie sur le compte de la commune. Cependant, suite à une erreur informatique, les indemnités journalières ont été versées par erreur sur le compte de cet agent, et ce sur plusieurs périodes. Dans le même temps, la commune a continué à lui verser son salaire. Il convient donc de régulariser cette situation. Pour ce faire, Monsieur le Maire propose d'émettre un avis de somme à payer à l'encontre de cet agent afin qu'il rembourse à la commune l'intégralité des indemnités journalières perçues indûment.

Les périodes et sommes concernées, dont cet agent a été informé, sont les suivantes :

	montant perçu	Périodes concernées
	1 842,50 €	15/03/21 au 03/05/21
	2 616,35 €	17/05/21 au 26/07/21
Total	4 458,85 €	

OUÏ CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL : DÉCIDE de demander le remboursement des indemnités journalières à l'agent concerné ;

CHARGE Monsieur le Maire d'émettre un avis de somme à payer d'un montant de 4 458.85 € à l'adresse de cet agent ;

DIT que cette démarche doit être faite en parallèle de la régularisation de versement du complément de salaire par le contrat de prévoyance de l'agent.

SURTAXE ASSAINISSEMENT : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour pouvoir prétendre à certaines aides de l'Agence de l'Eau concernant les travaux d'assainissement, la commune doit fixer un prix minimum du service public de l'assainissement hors taxe et hors redevance. Depuis 2017 ce prix était de 1 €/m³. A partir du 01/01/2022, il doit être de 1,10 €/m³.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide de fixer à 1,10 €/m³ le prix minimum du service public de l'assainissement hors taxe et hors redevance.

SECRETAIRE DE MAIRIE : Suite au départ à la retraite de Madame Ariel Brunet-Bonhomme et à la suppression du poste d'Attaché Territorial, Catégorie A, le conseil municipal a décidé de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe, catégorie C. Comme le veut la loi, ce poste a été publié un mois sur le site du Centre de Gestion. Nous avons reçu deux candidatures, celle de Madame Séverine Riboulet et celle de Madame Sevgi Ozkan. **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide de retenir la candidature de Madame Séverine Riboulet sur ce poste.**

TERRITOIRE D'ENERGIE : Monsieur le Maire présente le devis du SIEG pour une extension et un renforcement de réseau Route de Jussat. **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL approuve ce devis de 2 980 € TTC pour une extension en souterrain.**

BOITE A LIVRES : Comme évoqué précédemment, **LE CONSEIL DECIDE D'INSTALLER** pour commencer une boîte à livres dans le Bourg. La commission Cadre de Vie se réunira pour travailler sur ce dossier.

POT DES NOUVEAUX HABITANTS : APRES DELIBERATION, **LE CONSEIL MUNICIPAL** décide de réunir les nouveaux habitants de 2020 et 2021 le mercredi 15 décembre à 19h salle Jean Chaux ainsi que les Présidents, Secrétaires et Trésoriers de chaque association.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES : Comme il était prévu dans nos promesses de campagnes, **LE CONSEIL MUNICIPAL** décide de créer ce CMJ et en confie la responsabilité à Nadine Paget et Jérôme Giboin.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE : Elle aura lieu à 10h15 à Beaumont-les-Randan et à 11h15 à Mons. APRES DELIBERATION, **LE CONSEIL** décide de faire le pot dans la cour de la mairie et s'il pleut dans la salle polyvalente en demandant le pass sanitaire. Nadine Durand, Nadine Paget et Jérôme Giboin se proposent pour préparer la cérémonie et Brigitte Fayet pour aller chercher les gerbes à Randan.

REPAS DES ANCIENS : Il est prévu le 9 janvier 2022 à la salle polyvalente. Monsieur le Maire présente les différentes menus proposés par le restaurant l'Alambic : APRES DELIBERATION, le conseil choisit le menu suivant :

Mise en Bouche

Velouté de lentilles du Puy, Chips de jambon cru et croustons aillés

Trou monsois

Bourguignon de Cerf, gratin dauphinois et fagots de haricots verts

Salade Verte et Fromages d'Auvergne

Crème au Rhum, ananas rôti et rocher Coco

Vins et Champagne

Penser au Kir, à la glace pour le trou normand et au cadeau des doyens et à imprimer les menus.

FORMATION DES EMPLOYES COMMUNAUX : Monsieur le Maire propose d'inscrire Anthony à une formation d'habilitation électrique qui se déroulera à Saint-Sylvestre-Pragoulin en janvier 2022. Le coût sera d'environ 150 €. **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL** approuve cette proposition.

INFORMATIONS

STATION D'EPURATION : Pour que notre dossier soit complet, l'Agence de l'Eau nous réclame le RPQS Assainissement (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service). Ils nous transmettront alors un mail d'autorisation de commencement des travaux.

TELETHON : Il aura lieu le samedi 4 décembre avec une marche Saint-Priest/Mons/Saint-Priest. Brigitte explique que le CCAS se réunira pour préparer le ravitaillement à Mons.

RPI : AIDE AUX DEVOIRS : Monsieur le Maire informe que les deux personnes de Beaumont-les-Randan qui se sont proposées sont Madame Marie-Pierre Bourdier le jeudi soir et Monsieur Daniel Jean le mardi soir.

VISITE DU FABLAB : Monsieur le Maire invite les conseillers à venir visiter le FABLAB de la communauté de communes situé à Maringues le mercredi 24 novembre à 18 h. Il propose de co-voiturer avec un départ à 17h30 de la mairie.

TRACTEUR ET ASPIRATEUR DE FEUILLES : L'aspirateur de feuilles a été livré le 20/10/21 et le tracteur neuf le 21/10/21.

PROJET EOLIEN du Bisio de la Faye sur Arronnes et Busset : Comme la commune de Mons est touchée par un impact visuel des éoliennes qui seront implantées sur Busset, le conseil doit être informé de ce projet en attendant une prochaine consultation par l'Etat.

BULLETIN MUNICIPAL : Il est en cours d'élaboration.

PROCHAINE REUNION : jeudi 2 décembre à 19h

Ont signé les membres présents